

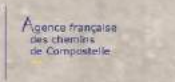
Prix patrimoine mondial en Occitanie

7e édition

Année scolaire 2022/2023



et le soutien des gestionnaires des sites dans la région



En novembre 2022, la Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine mondial fête ses 50 ans. Symbole de rapprochement des peuples, la Liste du patrimoine mondial porte l'ambition de favoriser la transmission et le partage d'un patrimoine universel transcendant les frontières nationales en se faisant vecteur d'un message de paix.

Le **Prix Patrimoine Mondial en Occitanie** est conjointement organisé par la Préfecture de région Occitanie, l'Agence française des chemins de Compostelle, les Académies de Montpellier et de Toulouse, ainsi que la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Occitanie. Il est soutenu par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

À travers le Prix Patrimoine Mondial en Occitanie, ces Biens deviennent ainsi une source de réflexion et de création pour les élèves. L'Occitanie constitue un haut lieu de ce patrimoine mondial puisqu'elle rassemble à elle seule neuf Biens inscrits, un record pour les régions françaises ! Par ailleurs, l'Occitanie abrite un bien culturel en série en cours d'inscription.

Autour d'un fil rouge, celui du carnet de voyage, réel (suite à un projet de terrain) ou virtuel (à partir d'une découverte appuyée sur une visite virtuelle via une prise de contact avec les médiateurs du site et sur le recours à des ressources numériques ou audio-visuelles...), les participants sont invités à traverser le temps et l'espace pour découvrir les richesses de ces Biens qui ont favorisé l'échange d'idées et de valeurs. Ils sont aujourd'hui porteurs de la prestigieuse reconnaissance de l'UNESCO.

PUBLIC ciblé

Ce prix est ouvert aux **élèves des cycles 2, 3 et 4 et des lycées** (généraux, technologiques, professionnels, agricoles), ainsi qu'aux étudiants de BTS et CPGE qui dépendent de ces établissements publics et privés sous contrat.

Les projets inter-établissements et/ou inter-degrés, de même que toute forme de partenariat, constitueront un atout dans l'appréciation des productions.

SITES PATRIMONIAUX concernés

- **Les neuf biens inscrits** sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en Occitanie :
 - o La forêt de hêtres de la Massane au titre des Forêts primaires de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe
 - o La citadelle de Mont-Louis et la cité de Villefranche-de-Conflent au titre du Réseau des sites majeurs de Vauban,
 - o Pyrénées Mont-Perdu,
 - o La cité épiscopale d'Albi,
 - o Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme,
 - o Le pont du Gard,
 - o Le canal du Midi,
 - o La ville fortifiée historique de Carcassonne,
 - o Les « chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » (35 composantes en Occitanie).

- **Le bien culturel en série candidat** à l'inscription constitué de la Cité de Carcassonne et d'une sélection de sept châteaux sentinelles (châteaux d'Aguilar, de Lastours, de Montségur, de Peyrepertuse, de Puilaurens, de Quéribus et de Termes).

FORMAT du projet

Le **carnet de voyage** est la forme retenue pour ce prix, production issue d'une visite réelle ou virtuelle, appuyée sur des ressources numériques et/ou audio- visuelles. Les participants sont toutefois conviés à faire preuve d'originalité dans l'interprétation de ce support. La production finale du carnet de voyage reste libre et peut prendre la forme d'un support papier et/ou numérique.

Le carnet de voyage peut faire appel à l'utilisation des langues vivantes ou régionales afin d'encourager la diversité culturelle et linguistique mise en avant par la charte de l'UNESCO. L'usage du catalan ou de l'occitan est possible. Dans ce cas de figure, les productions réalisées devront être accompagnées d'une traduction.

PILIERS du parcours EAC

Le Prix Patrimoine Mondial en Occitanie apparaît comme un **projet interdisciplinaire** qui s'inscrit dans le **parcours EAC** (Education Artistique et Culturelle) de l'élève et qui s'appuie sur les **3 piliers** :

Pratiquer : Concevoir et réaliser la présentation d'une production, s'intégrer dans un processus collectif : réalisation d'un carnet de voyage.

Fréquenter : Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer d'un ou plusieurs site(s) du Patrimoine mondial de l'UNESCO en Occitanie.

S'approprier : Mettre en relation différents champs de connaissances.

Des liens sont également possibles à établir dans le parcours citoyenneté et EDD de l'élève.

DÉPÔTS des productions

La production envoyée au jury, quelle que soit sa nature se fait **uniquement par voie électronique et sous forme numérique au format PDF, limitée à 30 Mo, avant le 12 avril 2023**. Ce document peut proposer des liens vers d'autres supports numériques (vidéos, site internet, blog, ...).

Des **espaces de dépôt spécifiques** aux DAAC et à la DRAAF seront mis en place et communiqués aux projets inscrits.

VALORISATION des productions des lauréats

Les enseignants porteurs du projet doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteurs (voir les [pages EDUSCOL consacrées au droit d'auteur et au droit à l'image](#)).

Les équipes pédagogiques doivent veiller à ce que le droit à l'enregistrement et à l'utilisation de l'image et de la voix (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations soit strictement respecté. À cet effet, le formulaire d'autorisation parentale est à retourner à la DAAC. Les élèves remplissant un formulaire de cession de droits lors de leur inscription au prix, l'ensemble des productions peut être rendu accessible au public et faire l'objet de valorisation. Les formulaires d'autorisation parentale et de cession de droits sont téléchargeables sur les pages dédiées des sites internet de la DRAAF Occitanie et des DAAC de [Toulouse](#) et de [Montpellier](#).

CALENDRIER

- o [Juillet 2022 / Septembre 2022](#) : Lancement officiel du « Prix du patrimoine mondial en Occitanie ».
- o [16 septembre 2022](#) : Clôture des inscriptions sur ADAGE pour l'académie de Toulouse. Les enseignants de l'académie de Montpellier, de même que les enseignants de l'académie de Toulouse qui n'auront pas été en mesure de valider leur inscription par le biais d'ADAGE auront la possibilité de s'inscrire également en utilisant un formulaire en ligne, dont le lien sera communiqué sur le [site Internet de la DAAC de Montpellier](#) et sur le [site internet de la DAAC de Toulouse](#).
- o [10 novembre 2022](#) : Clôture des inscriptions grâce aux formulaires en ligne.
- o [23 novembre 2022](#) : Formation en visioconférence, à 14h, pour les enseignants des académies de Toulouse et de Montpellier, inscrits au Prix Patrimoine Mondial en Occitanie 2023 (Présentation du projet, ressources et informations sur le patrimoine mondial et les sites)
- o [12 avril 2023](#) : Clôture des plateformes de dépôt des productions.
- o [18 avril 2023](#) : Délibérations du jury. Cinq prix sont attribués : cycle 2, cycle 3, cycle 4, LGT/LP et LGTA, classes de l'enseignement supérieur BTS ou CPGE).
- o [Juin 2023](#) : Remise des prix aux établissements lauréats.

CONTACTS et RENSEIGNEMENTS

- o [Académie de Montpellier](#)
marc.domingo@ac-montpellier.fr
sophie.sarran@ac-montpellier.fr
Chargée de mission Patrimoine : Sophie SARRAN - 04 67 91 50 41

- o [Académie de Toulouse](#)
prix.patrimoinemondialoccitanie@ac-toulouse.fr ou anne-laure.jover@ac-toulouse.fr
Chargée de mission Patrimoine : Anne-Laure JOVER - 05 36 25 81 47

- o [Enseignement agricole](#)
james.chaigneaud@agriculture.gouv.fr

RESSOURCES POSSIBLES

Différentes ressources et contacts sont proposées dans la **mallette pédagogique, téléchargeable** depuis les pages dédiées au Prix Patrimoine Mondial en Occitanie, sur les sites internet de la DRAAF Occitanie et des DAAC de Toulouse et de Montpellier.

Celle-ci pourra être complétée durant la période d'inscription. Elle propose notamment des contacts ressources sur les sites pour vous permettre l'appropriation du bien inscrit et vous documenter.

Le site internet de l'Agence française des Chemins de Compostelle consacre une [page au Prix du Patrimoine Mondial en Occitanie, recensant ressources et liens vers les réalisations des années précédentes](#).

JURY et prix

Le jury se compose de représentants des Rectorats des Académies de Montpellier et Toulouse, de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, du chef de la mission UNESCO au sein de la Direction régionale des affaires culturelles de la région Occitanie, de l'Agence française des chemins de Compostelle, des gestionnaires des biens inscrits ou candidats, de partenaires culturels et éditoriaux.

Les prix consistent en des entrées et visites de monuments, livres ou jeux éducatifs, ballades et rencontres, pour la classe ou pour les élèves participants ou le CDI, mise à disposition gracieuse d'exposition...